

## Conseil de la métropole du 24 janvier 2020

### EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Date de convocation  
10 janvier 2020

Conseillers en exercice  
70

**Président : M. François CUILLANDRE**

**Secrétaire de séance : M Michel QUERE**

Le Conseil de Brest métropole s'est réuni le vendredi 24 janvier 2020 à 16 heures, sous la Présidence de M. François CUILLANDRE, Président.

#### **ETAIENT PRESENTS :**

M. F. CUILLANDRE , Président, Mme B. ABIVEN, M. Y. NEDELEC, M. M. GOURTAY, M. D. CAP, M. T. FAYRET, Mme T. QUIGUER, M. P. OGOR, M. F. GROSJEAN, M. E. GUELLEC, Mme F. BONNARD-LE FLOC'H, M. Y. GUEVEL, Mme R. FILIPE, M. A. GOURVIL, M. F. JACOB, Mme P. SALAUN-KERHORNOU, Mme I. MONTANARI, M. R. PICHON, M. S. ROUDAUT , Vice-Présidents.

Mme A. ARZUR, Mme N. BATHANY, Mme C. BELLEC, M. M. BERTHELOT, Mme C. BOTHUAN, Mme C. BRUBAN, Mme N. CHALINE, M. M. COATANEA, Mme N. COLLOVATI, Mme A. DELAROCHE, M. D. FERELLOC, M. J. GOSSELIN, M. R. HERVE, Mme B. HU, M. R. JESTIN, M. C. KERMAREC, M. Y-F. KERNEIS, M. R-J. LAURET, Mme J. LE GOIC-AUFFRET, Mme G. LE GUENNEC, Mme B. MALGORN, Mme C. MARGOGNE, Mme I. MAZELIN, Mme I. MELSCOET, M. E. MORUCCI, M. B. NICOLAS, M. F. PELLICANO, M. L. PERON, M. C. PETITFRERE, M. M. QUERE, Mme M-A. RIOT, M. B. RIOUAL, M. R. SALAMI, M. R. SARRABEZOLLES, M. B. SIFANTUS, M. H. TRABELSI, Conseillers.

#### **ABSENT(S) EXCUSE(S) AYANT DONNE PROCURATION :**

Mme R. FAGOT OUKKACHE, Mme S. JESTIN, Vice-Présidentes.

Mme G. ABILY, M. P. APPERE, Mme S. BASTARD, Mme K. BERNOLLIN-APPERE, M. Y. DU BUIT, M. P. GUEZENNEC, Mme P. HENAFF, M. P. KERBERENES, Mme A. LAGADEC, Mme D. LE CALVEZ , Mme M. LE LEZ, Conseillers.

#### **ABSENT(S) N'AYANT PAS DONNE PROCURATION :**

Mme N. BERROU-GALLAUD, Mme M-L. GARNIER, Conseillères.  
Mme J. LE GOIC-AUFFRET, à partir de la délibération C 2020-01-021.

#### **C 2020-01-040 RESSOURCES HUMAINES**

**Mise à disposition de personnel auprès de Brest Evènements Nautiques**

La rapporteure, Mme Bernadette ABIVEN  
donne lecture du rapport suivant

**RESSOURCES HUMAINES – Mise à disposition de personnel auprès de Brest Evènements Nautiques**

**EXPOSE DES MOTIFS**

Brest métropole affecte des personnels auprès de divers organismes selon la procédure de la mise à disposition.

Par délibération n° C 2019-04-055 du 26 avril 2019, le conseil de métropole a été informé de la mise à disposition d'un ingénieur en chef auprès de Brest Evènements Nautiques et a approuvé la convention fixant les modalités de cette mise à disposition.

Il est aujourd'hui proposé de mettre à disposition de Brest Evènements Nautiques un nouvel agent, selon les conditions suivantes :

| <b>Organisme d'accueil</b> | <b>Cadre d'emplois</b>                          | <b>Nombre d'agents concernés</b> | <b>Quotité de mise à disposition</b> | <b>Date de la mise à disposition</b> |
|----------------------------|---|----------------------------------|--------------------------------------|--------------------------------------|
| Brest Evènements Nautiques | Conseiller des activités physiques et sportives | 1                                | 100 %                                | 01/02/2020 au 31/07/2020             |

La convention de mise à disposition validée par la délibération du 26 avril 2019 précitée reste inchangée, à l'exception de son annexe listant les agents concernés qui est mise à jour conformément au document joint à la présente délibération.

**DELIBERATION**

Vu l'article 1<sup>er</sup> du Décret n° 2008-580 du 18 juin 2008 relatif au régime de la mise à disposition applicable aux collectivités territoriales et aux établissements publics administratifs locaux, il est proposé au Conseil de la métropole, après avis des commissions compétentes, de prendre acte de la mise à disposition de personnel auprès de Brest Evènements Nautiques, conformément à l'annexe à la convention de mise à disposition jointe à la présente délibération.

Avis commissions :

Avis de la COMMISSION GRANDS SERVICES URBAINS-ENVIRONNEMENT-AFFAIRES  
GENERALES-RESSOURCES : FAVORABLE A L'UNANIMITE

Décision du Conseil de la métropole :

ADOpte A L'UNANIMITE DES VOTANTS

Abstention : le groupe "Rassemblement pour Brest"